

Embargo jusqu'au 30 juin 2022 - 13h00

(Les paroles prononcées font foi)

Chers collègues,

Merci aussi de ma part, pour votre participation ainsi que votre soutien aujourd'hui à l'occasion de ce « Piquet de protestation ».

Merci également aux représentants des autres entreprises et secteurs ici présents, qui ont tenu à témoigner leur soutien et leur solidarité avec le personnel de CEBI Luxembourg.

Pourquoi sommes-nous aujourd'hui ici ?

Eh bien... Nous avons un problème.
Et le problème est au fait très simple à expliquer.

Dans le cadre des négociations pour le renouvellement de votre convention collective, **la direction ne veut rien donner.**

En d'autres mots, la direction **ne veut pas, encore une fois** octroyer d'augmentations salariales collectives à son personnel.

Le 26 mars 2021, les syndicats ont demandé l'ouverture des pourparlers en vue d'améliorer la convention collective pour les salariés de CEBI Luxembourg.

La commission de négociations, à savoir les syndicats et la délégation du personnel ont **tout** fait pour élaborer un catalogue de revendications, **non seulement**, adapté à la situation financière et économique de la société, dans le strict intérêt des salariés et en ayant comme seul objectif d'obtenir des mesures positives pour tout le personnel, **mais aussi**, dans le respect du sondage effectué auprès du personnel.

Pour une durée de 3 ans :

- une augmentation salariale annuelle de 0,30 €/h pour les salaires horaires, respectivement de 51,90 €/mois pour les traitements mensuels,
- l'introduction progressive d'un 13^e mois,
- une amélioration du pécule de vacances,
- une augmentation du nombre de jours de congé annuel suivant l'ancienneté de service,
- la mise en place d'une grille de salaire,
- l'introduction de chèques repas pour tout le personnel,
- l'introduction de la préretraite-progressive,
- la suppression du travail de 6 jours.

Dès le départ, les syndicats et la délégation du personnel se sont efforcés d'expliquer clairement l'objectif et le souhait du personnel quant à des augmentations salariales collectives sur l'ensemble de la durée de la convention collective.

Malgré un changement de direction **et bien** que ces nouvelles négociations aient débutées constructivement, nous nous retrouvons aujourd'hui, **à nouveau ici**, au point mort des négociations, tel qui fut le cas **déjà** en 2018.

En effet, la direction avait avancé des propositions d'augmentations salariales collectives payable chaque année au mois de décembre. **Bien** que le montant de ces dernières étaient conditionnées à maximum une seule indexation des salaires pendant une période d'observation de 12 mois (de juillet à juillet de chaque année), cette proposition allait néanmoins dans le bon sens alors qu'il s'agissait tout de même d'augmentations salariales collectives régulières pendant les 3 ans à venir.

Alors que la direction avait laissé croire, avoir bien compris la demande principale du personnel quant à l'augmentation salariale, la commission de négociations a dû récemment constater **avec surprise et stupéfaction**, un revirement de la position de la direction en rajoutant, de but en blanc, une nouvelle condition pour l'octroi des augmentations salariales, à savoir, la condition liée à l'évolution du salaire minimum.

En effet, la position actuelle de la direction prévoit **qu'aucune** augmentation générale des salaires n'a lieu si au cours des 12 mois précédents (de juillet à juillet de chaque année), il y a eu lieu :

- une indexation sur les salaires **et** une hausse du salaire minimum en vigueur,
- ou**
- **plus d'une** indexation sur les salaires,
- ou**
- **plus d'une** hausse du salaire minimum en vigueur.

En sachant que nous avons connu une indexation des salaires au 01.04.2022 et au 01.10.2021, que la prochaine indexation des salaires aura lieu au 01.04.2023 et qu'il y a l'augmentation légale du salaire minimum au 01.01.2023, **cette position de la direction est inacceptable et une véritable provocation à l'encontre de l'ensemble des salariés**, alors que ceci correspond clairement à **ZERO. Un ZERO pointé !!!**

A ce stade, il est important de rappeler qu'à l'issue des 2 dernières conventions collectives, les salariés ont été forcés de faire des concessions, notamment, quant à la perte des jours de congés. De plus, des véritables évolutions salariales n'ont plus eu lieu depuis maintenant 10 ans, malgré que pendant ce temps, les résultats de CEBI n'ont cessé de progresser, que le carnet de commande est plein et que l'entreprise se porte bien.

Les salariés qui, par leur **engagement et motivation quotidienne**, même tout au long de la crise sanitaire, **sont aussi méritants des résultats dégagés ces dernières années par la société.**

Il est **inconcevable** qu'un grand nombre de salariés expérimentés, qui travaillent **depuis plusieurs années** auprès de CEBI Luxembourg se trouvent **toujours et encore** au salaire social minimum.

Mais, aujourd'hui encore, la direction de CEBI ne veut **RIEN** donner à son personnel.

Chers collègues, cette situation est un comble, une honte !

Une fois de plus, nous devons constater un mépris **total** de la part de la direction envers son personnel !

Aujourd'hui, nous sommes réunis ici à Steinsel pour dénoncer l'attitude complètement **irresponsable** de la part de la direction. Par la même occasion, nous sommes ici pour défendre aussi nos acquis sociaux et refuser toute détérioration supplémentaire de la convention collective.

Aujourd'hui, par ce piquet, notre message est court mais très claire :

STOP !! STOP, à toute détérioration de nos acquis sociaux !

STOP, au mépris et à la non valorisation du personnel !

OUI à une convention collective forte pour les salariés de CEBI Luxembourg.

Le LCGB revendique en premier lieu la revalorisation des efforts ainsi que les concessions que les salariés ont consacrées pour leur poste de travail et le groupe CEBI et ceci en octroyant une augmentation de salaire substantielle et la récupération partielle des jours de congés des salariés du site.

Le LCGB réclame que la direction de CEBI Luxembourg prenne enfin ses responsabilités et son engagement en tant qu'employeur « socialement responsable » et se remette à la table de négociation avec une nouvelle proposition digne de ce nom.

Chers collègues, nous ne doutons pas de votre soutien et nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite des négociations.

Le LCGB utilisera **tous les moyens** dont il dispose afin d'aboutir au meilleur compromis possible dans le strict intérêt des salariés de CEBI Luxembourg !

Vive la solidarité syndicale ! Vive les salariés de CEBI Luxembourg !

Merci.